

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2014-36516/DENV

Nouméa, le 28 NOV. 2014

Le Directeur,

à

Directeur de Halcyon Promotion
224 rue Jacques Iékawé – PK6
98800 Nouméa

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – dossier de déclaration pour l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Le Rees sur la commune de Nouméa

Référence : dossier reçu le 27 juin 2013

Pièce jointe : courrier de demande de compléments n°2014-5614/DENV du 4 mars 2014

Monsieur le directeur,

Vous avez adressé à la direction de l'environnement un dossier de déclaration pour l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Le Rees sur la commune de Nouméa.

L'instruction de ce dossier nécessite l'obtention de compléments formulés dans la demande du 4 mars 2014. A ce jour, aucune information complémentaire n'est parvenue à la direction de l'environnement à la suite de l'avis formulé dans le courrier susvisé.

Devant l'absence de réponse, je vous invite donc à déposer dans un délai de 3 mois, un nouveau dossier de déclaration tenant compte de l'avis formulé, faute de quoi il ne sera pas donné suite à votre dossier, conformément à l'article 414-4 du code de l'environnement de la province Sud.

En conséquence, j'attire votre attention sur le fait que, si votre ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Le Rees est exploité sans l'obtention du récépissé de déclaration, il pourra être fait application des dispositions et sanctions prévues par les articles 416-2 et 416-20 dudit code.

Dans le cas où le projet n'existe plus, je vous remercie d'en informer l'inspection des installations classées par courrier.

Cette affaire est suivie par
classées à la direction de l'environnement
renseignement complémentaire.

inspecteur des installations
qui reste disponible pour tout

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement